

EXTRAIT DU
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

COMMUNE DE FOURQUES
SEANCE DU JEUDI 22 JANVIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de membre en exercice : 12

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 10

DATE DE LA CONVOCATION : 16/01/2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-deux janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne SEVILLA, Maire

Présents : Fabienne SEVILLA, Chantal DELGADO, Jacqueline LOPEZ, Antoine MELGAR, Mallory CAIZERGUES, Luc DEVEZE, Anaïs ANSELMO, Gisèle FOURQUET et Eric CAMA.

Procuration : Christine COULBAUT à Jacqueline LOPEZ

Étaient absents excusés : Christine COULBAUT, Jérôme SARTRE et Lionel TEBALDINI.

Étaient absents non excusés :

Anaïs ANSELMO a été désignée secrétaire de séance.

**MOTION DE SOUTIEN À LA RECONNAISSANCE DU CATALAN
COMME LANGUE OFFICIELLE DE L'UNION EUROPÉENNE**

Le conseil municipal de Fourques, réuni en session ordinaire le jeudi vingt-deux janvier 2026, adopte la présente motion :

CONSIDÉRANT que le catalan est une langue parlée par plus de 10 millions de personnes en Europe, parmi lesquelles de nombreux citoyens de la Catalogne Nord, la majeure partie du département des Pyrénées-Orientales ;

CONSIDÉRANT que le catalan est reconnu comme langue co-officielle dans plusieurs régions d'Espagne, notamment en Catalogne, aux Îles Baléares et dans la Communauté valencienne, ainsi que dans le Nord de la Sardaigne en Italie, et qu'il est langue officielle de l'État d'Andorre ; qu'il est par ailleurs protégé par la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement espagnol a présenté une demande officielle à l'Union européenne afin que le catalan soit reconnu comme langue officielle à part entière au sein des institutions européennes ;

CONSIDÉRANT qu'une telle reconnaissance renforcerait la diversité linguistique et culturelle de l'Europe et constituerait un acte de justice envers les locuteurs de cette langue historique et millénaire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE FOURQUES :

1. Exprime son soutien à la demande de reconnaissance langue officielle de l'Union européenne.
2. Invite le Gouvernement de la République française à soutenir cette demande auprès des institutions européennes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Madame le Maire,

Fabienne SEVILLA



La secrétaire de séance,

Anais ANSELMO